

Liberté Égalité Fraternité

Direction des Examens et Concours Bureau DEC 2

75, rue Saint Roch CS 87703 31077 TOULOUSE Cedex 4

Le Recteur de l'académie de Toulouse.

- Vu le décret n° 90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles;
- Vu l'arrêté du 22 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat;

## ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup>: Un second concours interne est ouvert au titre de la session 2024 pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Le nombre d'emplois offerts est fixé à 02.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le 02 avil 2024

Pour le recteur et par délégation, le se<del>crétaire général de l'a</del>cadémie

Vincent DENIS